

Décision DEC122461DR11

portant nomination

d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 04 janvier 2011 portant création l'unité mixte de recherche n°5275 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 nommant Philippe CARDIN directeur de l'unité de recherche n° n° 5275 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 12 juillet 2012 ;

Considérant que M. Glenn COUGOULAT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 11 au 13 avril 2012 et du 9 au 11 mai 2012

DECIDE :

Article 1 : M. Glenn COUGOULAT, Ingénieur de Recherche CNRS est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° 5275, à compter du 1^{er} juin 2012.

M Glenn COUGOULAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Glenn COUGOULAT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 13 juillet 2012
Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire